



Ville de Gréasque

Arrêté n°2024-157  
Portant numérotation  
d'une habitation

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-28 ;

**Vu** l'arrêté favorable du permis de construire, référencé PC 013 046 23A0014, en date du 13 Novembre 2023, pour la construction d'une maison individuelle en R+1, sis Chemin du Restouble à Gréasque, sur la parcelle cadastrée section AS n°13 p ;

**Vu** la demande de Monsieur Sébastien MARCHADIER et Madame Magali MONTANER, par courriel en date du 20 Février 2024, sollicitant la numérotation de leur nouvelle résidence ;

**Considérant** l'accès principal de la propriété depuis le Chemin du Restouble ;

**Considérant** qu'il convient d'attribuer une numérotation à l'unité foncière ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : le numérotage de la propriété est attribué comme suit : 140, Chemin du Restouble 13850 GREASQUE. Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

**ARTICLE 2** : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Aux services postaux
- Au service du cadastre
- Au Centre de secours de Fuveau
- A la Gendarmerie de Gréasque
- A la Police Municipale
- A ENEDIS
- Au SIBAM
- Et à tout autre gestionnaire de réseau public qui en ferait la demande

Le présent arrêté sera publié et notifié au propriétaire du terrain susvisé.

Fait à Gréasque le 01 Mars 2024

**Le Maire,**

**Michel RUIZ**



Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
GREASQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Marseille-Sud  
38 bd Baptiste Bonnet 13285  
13285 Marseille Cédex 8  
tél. 04 91 23 61 83 -fax 04 91 23 61 87  
cdif.marseilledgfip.finances.gouv.fr

Section : AS  
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/03/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

